Image not found or type unknown

Preavis et visites d' appartement

Par **locataire2000**, le **02/11/2014** à **16:57**

bonjour,
mon colocataire et moi meme quittons notre appartement dans 1 mois. Le proprietaire a donc un droit de visite, afin de relouer son bien.
Nous nous montrons tres arrangeants et laissons un acces regulier a l'appartement dans les heures que nous permettent nos emplois respectifs.
Cependant, nous ne pouvons le faire visiter 2 jours de suite cette semaine.
C'est l'unique fois ou nous ne sommes pas presents et le proprietaire s'est immediatement montré grossier, voire menacant.
Il sous entends une obligation de lui laisser les clés, ou de trouver quelqu'un qui pourra etre la, a notre place.
Or, personne ne peut etre present.
Peut il entamer des poursuites contre nous, sachant que nous avons fait visiter a chaque personne qui le desirait jusqu' a present et que nous continuerons a le faire par la suite, a l'exception de ces 2 jours?
merci d'avance.
cordialement.

Par **janus2fr**, le **03/11/2014** à **08:46**

Bonjour,
A vous lire, il semble que vous êtes plutôt de bons locataires très "arrangeants" comme vous le dites vous même.
Beaucoup de bailleurs rêveraient de locataires tels que vous !
Ne vous inquiétez pas trop pour une éventuelle procédure que pourrait intenter le bailleur pour une (voir même plusieurs) visite annulée pour indisponibilité.
Et s'il insiste, encouragez-le à saisir le juge d'instance, je pense tout simplement que cela le calmera car il sait qu'il n'a pas ici les arguments pour obtenir quoi que ce soit, bien au contraire...
Si possible, tenez la comptabilité des visites que vous acceptées, ce sera un argument de poids à fournir éventuellement au juge !
Et dernière chose, vérifiez bien si votre bail comporte une clause de visite et si elle n'est pas abusive...

Par **locataire2000**, le **03/11/2014** à **16:26**

Merci pour cette reponse rapide, ca me rassure un peu.
je ne pense pas que le bail comporte de clause abusive, c'est juste que le proprietaire a tendance a nous prendre pour ces employés...
je vais appliquer vos conseils, en esperant ca se passe le plus simplement possible, et qu'il cesse ces techniques d'intimidation.
Merci encore d'avoir pris le temps de me lire.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés